Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Esthétique, veuillez visiter :
bpesthetique.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE

SESSION 2026

ÉPREUVE E3 : VIE ET GESTION DE L'ENTREPRISE, UNITÉ U30

Coefficient : 5 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
Dossier 1 : Analyse juridique de la situation de travail (7 points)	Dossier Questionnement
Dossier 2 : Diagnostic managérial et préconisations (9 points)	Dossier Questionnement
Dossier 3 : Exploitation des données de gestion (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : INSTITUT BELLE RIVE, INSTITUT DE BEAUTÉ INDÉPENDANT, AIX-EN-PROVENCE

Vous êtes chargé(e) d'appuyer la responsable de l'Institut Belle Rive, institut indépendant situé à Aix-en-Provence et spécialisé dans les soins esthétiques, la vente de produits cosmétiques et les prestations de beauté du regard. L'établissement emploie six personnes, dont la responsable, trois esthéticiennes salariées, une apprentie et une personne chargée de l'accueil à temps partiel. Son positionnement repose sur le conseil personnalisé, la fidélisation d'une clientèle locale et la qualité des prestations.

La responsable souhaite améliorer la stabilité de l'équipe et développer les ventes de produits, tout en veillant au respect des obligations de l'employeur. Un différend est apparu après la consultation, par la responsable, d'un message personnel laissé sur un outil informatique professionnel. Vous disposez des documents DT 1 à DT 3 pour analyser la situation, établir un diagnostic et formuler des propositions.

Le sujet est organisé en trois dossiers. Les dossiers 1 et 2 constituent la première partie de l'épreuve et représentent 16 points sur 20. Le dossier 3 constitue la seconde partie et représente 4 points sur 20. Les montants sont exprimés en euros hors taxes, sauf indication contraire. Toute réponse doit être justifiée à partir des documents fournis et des connaissances professionnelles mobilisables.

Dossier 1 : Analyse juridique de la situation de travail (7 points)

Qualification des faits et résolution d'une situation juridique par syllogisme

La responsable a consulté, sur la tablette professionnelle de l'institut, un message électronique envoyé par une salariée à un proche. Le message était enregistré dans un dossier intitulé « Personnel - échanges privés ». La responsable a évoqué son contenu lors d'un entretien et envisage de s'en servir pour justifier un avertissement. La salariée conteste cette démarche. Vous devez raisonner à partir des textes et de la décision présentés dans les documents DT 1 et DT 2.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel la responsable doit répondre.

1.2 (2 points) Présentez les règles de droit applicables à la consultation, par l'employeur, d'un message personnel d'une salariée enregistré sur un outil professionnel. Appuyez votre réponse sur les articles du document DT 1 et sur le principe rappelé dans le document DT 2.

1.3 (2 points) Appliquez ces règles aux faits de l'institut et proposez une solution motivée au différend. Distinguez la propriété professionnelle de l'outil et le caractère personnel du message.

1.4 (1,5 point) Indiquez deux mesures concrètes que la responsable peut prendre afin de prévenir de nouvelles difficultés liées à l'utilisation des outils numériques et à la gestion des informations personnelles des salariés.

Dossier 2 : Diagnostic managérial et préconisations (9 points)

Management du personnel, diagnostic stratégique interne et externe

La responsable constate une hausse des départs de salariées et des difficultés à proposer de manière régulière les prestations de beauté du regard. Elle envisage un plan de formation, une réunion d'équipe mensuelle et des objectifs collectifs de vente. Les données de contexte et les éléments de diagnostic figurent dans le document DT 3.

Éléments de diagnostic à exploiter

Éléments internes	Éléments externes
Équipe de six personnes ; savoir-faire reconnu en soins du visage ; planning chargé le samedi	Clientèle locale sensible aux avis en ligne et à la prise de rendez-vous rapide
Formation inégale sur la beauté du regard ; objectifs individuels peu formalisés ; départs récents	Progression de la demande pour les prestations du regard ; concurrence des chaînes et des plateformes
Conseil personnalisé et bonne fidélisation ; faible suivi écrit des ventes de produits	Offre de formation continue accessible ; hausse des coûts de produits et des dépenses d'énergie

Données communiquées par la responsable et relevés locaux de l'institut

2.1 (2 points) Établissez un diagnostic interne en identifiant deux forces et deux faiblesses de l'institut. Justifiez chaque élément par une donnée du sujet.

2.2 (2 points) Présentez deux opportunités et deux menaces de l'environnement de l'institut. Classez les facteurs externes pertinents selon les dimensions PESTEL : politique, économique, socioculturelle, technologique, écologique ou légale. Une même dimension peut être mobilisée plusieurs fois.

2.3 (2 points) Déterminez les besoins de formation prioritaires de l'équipe et proposez une modalité de formation adaptée à l'activité de l'institut. Précisez les compétences professionnelles visées et l'effet attendu sur le travail réalisé.

2.4 (1,5 point) Proposez deux indicateurs permettant d'évaluer les actions de formation et l'évolution de l'activité. Pour chacun, précisez ce qui est mesuré et à quel moment le suivi pourrait être réalisé.

2.5 (1,5 point) Formulez deux préconisations de management permettant de mobiliser l'équipe, en précisant pour chacune son objectif et une condition de mise en œuvre équitable pour les salariées.

Dossier 3 : Exploitation des données de gestion (4 points)

Analyse de la rentabilité et de l'évolution de l'activité

Les données simplifiées de l'institut sont présentées dans le document DT 3. Pour les calculs, le taux de marge sur coûts variables est égal au chiffre d'affaires diminué des charges variables, rapporté au chiffre d'affaires. Le seuil de rentabilité est égal aux charges fixes divisées par le taux de marge sur coûts variables.

3.1 (1 point) Calculez le taux d'évolution du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025. Arrondissez le résultat à un dixième de pourcentage et indiquez s'il s'agit d'une hausse ou d'une baisse.

3.2 (1 point) Calculez, pour 2025, le taux de marge sur coûts variables de l'institut.

3.3 (1 point) Calculez le seuil de rentabilité 2025 en euros de chiffre d'affaires. Arrondissez à l'euro le plus proche et présentez votre calcul.

3.4 (1 point) Comparez le chiffre d'affaires 2025 au seuil de rentabilité calculé. Concluez sur la situation de l'institut et indiquez une limite de cette analyse simplifiée.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : TEXTES DE RÉFÉRENCE RELATIFS À LA VIE PRIVÉE ET À L'INFORMATION DU SALARIÉ

Code civil, article 9, premier alinéa : « Chacun a droit au respect de sa vie privée. »

Code du travail, article L. 1121-1 : « Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché. »

Code du travail, article L. 1222-4 : « Aucune information concernant personnellement un salarié ne peut être collectée par un dispositif qui n'a pas été porté préalablement à sa connaissance. »

Ces extraits sont fournis pour l'analyse de la situation présentée dans le dossier 1. Ils ne dispensent pas de distinguer les faits établis des règles de droit.

DT 2 : COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, 2 OCTOBRE 2001, POURVOI N° 99-42.942, ARRÊT NIKON

Visas mentionnés par la décision : article 8 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, article 9 du Code civil et article L. 120-2 du Code du travail dans sa rédaction alors applicable.

Principe retenu par la Cour, formulation synthétique : le salarié conserve, même au temps et au lieu de travail, le droit au respect de l'intimité de sa vie privée, qui comprend le secret des correspondances. L'employeur ne peut prendre connaissance des messages personnels émis ou reçus par le salarié au moyen d'un outil informatique mis à sa disposition pour son travail, y compris lorsque l'employeur a interdit une utilisation non professionnelle de cet outil.

Motif utile pour le cas étudié : la décision fonde la protection sur le caractère personnel des correspondances et non sur la seule propriété de l'ordinateur ou de l'outil informatique par l'employeur. Dans le cas présenté, le message se trouvait dans un dossier expressément intitulé « Personnel - échanges privés ».

DT 3 : DONNÉES DE GESTION ET ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE L'INSTITUT BELLE RIVE

Les montants ci-dessous sont des données simplifiées établies pour l'analyse de gestion de l'institut. Les charges variables évoluent avec le niveau d'activité. Les charges fixes comprennent notamment le loyer, les assurances, les abonnements et les coûts de personnel retenus dans ce tableau. Les valeurs sont exprimées en euros hors taxes.

Pour les éléments de marché, le chiffre d'affaires estimé du secteur local des soins esthétiques et de la vente de produits cosmétiques de proximité est de 3 000 000 euros en 2025. Les données locales indiquent une demande croissante pour les prestations de beauté du regard, une concurrence accrue des chaînes et des plateformes de réservation et une clientèle attentive aux avis en ligne. Le coût des produits et de l'énergie est en hausse. Une offre de formation continue sur les techniques de beauté du regard est accessible aux entreprises du secteur.

Compte de résultat simplifié

Postes	2024	2025
Chiffre d'affaires	240 000	258 000
Charges variables	76 800	77 400
Charges fixes	153 600	162 000
Résultat simplifié	9 600	18 600

Données de gestion de l'institut, en euros hors taxes

Repères de l'activité et du personnel

Indicateur ou constat	Donnée
Effectif total	6 personnes
Départs de salariées au cours des douze derniers mois	2
Part des salariées ayant suivi une formation récente en beauté du regard	2 sur 5 salariées concernées
Chiffre d'affaires estimé du secteur local en 2025	3 000 000 euros
Chiffre d'affaires de l'institut en 2025	258 000 euros

Informations communiquées par la responsable

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : dossiers 1 et 2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les tableaux ci-dessous. Pour la question 1.3, rédigez votre réponse sous la forme d'un syllogisme juridique : qualification juridique des faits, problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée de l'espèce. Vous pouvez poursuivre votre réponse sur votre copie si nécessaire.

Grille d'analyse de la situation juridique

Étapes du raisonnement juridique	Réponse
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable et source	.....
Solution motivée de l'espèce	.....

À compléter par le candidat pour les questions 1.1 à 1.3

Tableau de diagnostic et d'action managériale

Élément à analyser	Constat ou proposition	Justification ou résultat attendu
Force interne 1	.....	.....
Force interne 2	.....	.....
Faiblesse interne 1	.....	.....
Faiblesse interne 2	.....	.....
Opportunité externe et dimension PESTEL	.....	.....
Menace externe et dimension PESTEL	.....	.....
Besoin de formation prioritaire	.....	.....
Indicateur de suivi	.....	.....
Action de management	.....	.....

À compléter par le candidat pour les questions 2.1 à 2.5

Calculs de gestion

Question	Calcul et résultat
3.1 Évolution du chiffre d'affaires	.....
3.2 Taux de marge sur coûts variables 2025	.....
3.3 Seuil de rentabilité 2025	.....
3.4 Conclusion sur la situation de l'institut	.....

À compléter par le candidat pour le dossier 3

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.